



Un nouvel accès à la rivière libérée

Retrait du seuil d'Aubigny sur la Vire

POURQUOI ?

- Restaurer les habitats d'eau vive, améliorer la température de l'eau et augmenter les reproductions naturelles
- Libérer le cours de la Vire avec la circulation de l'eau, des sédiments et de ses populations aquatiques et Offrir aux usagers un accès à la rivière
- Sécuriser le site situé aux abords immédiats d'une voie de circulation douces très fréquentée ainsi que pour les embarcations



Où ?



Après travaux,



Radier réapparu en limite du remous du seuil d'Aubigny

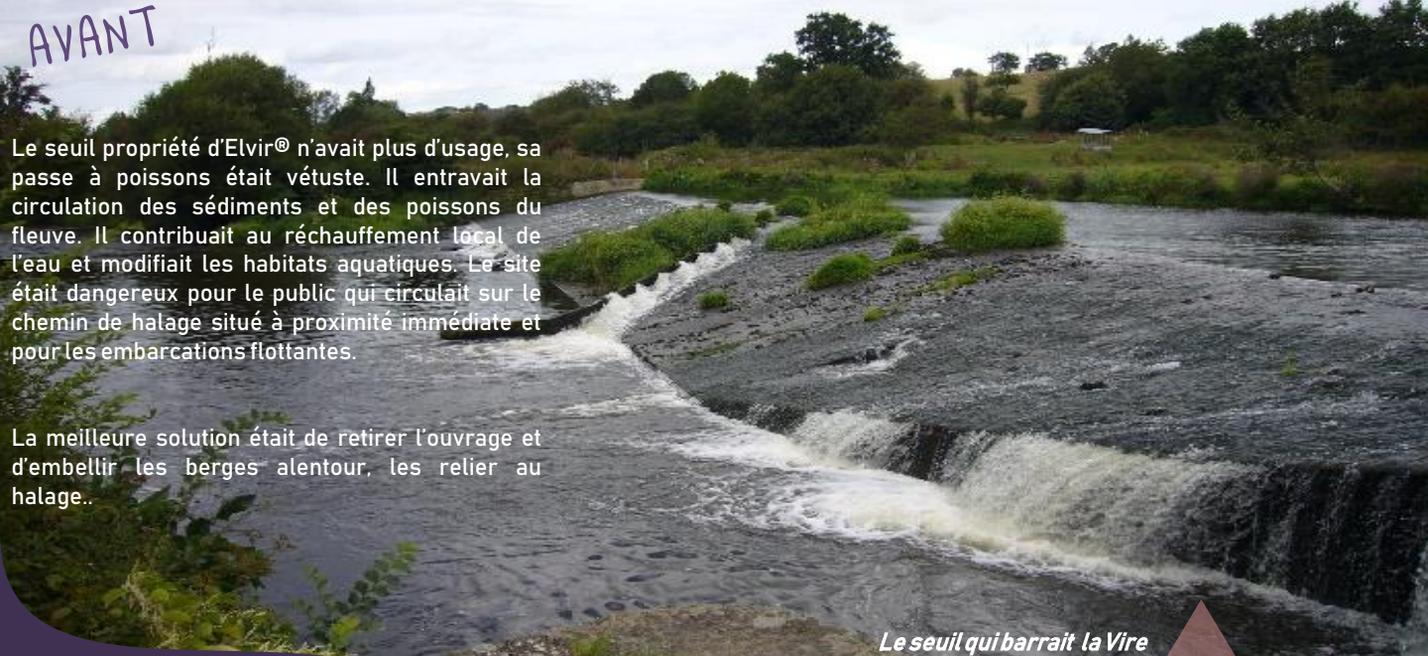
Les travaux vont bénéficier aux habitués de la Vire, aux passionnés ou aux passants occasionnels : les promeneurs, les flâneurs, les pêcheurs...

et bien sûr, au patrimoine aquatique naturel, dont la faune qui retrouve des habitats originels et ne dépense plus d'énergie supplémentaire pour traverser le site.

AVANT

Le seuil propriété d'Elvir® n'avait plus d'usage, sa passe à poissons était vétuste. Il entravait la circulation des sédiments et des poissons du fleuve. Il contribuait au réchauffement local de l'eau et modifiait les habitats aquatiques. Le site était dangereux pour le public qui circulait sur le chemin de halage situé à proximité immédiate et pour les embarcations flottantes.

La meilleure solution était de retirer l'ouvrage et d'embellir les berges alentour, les relier au halage..



Le seuil qui barrait la Vire

TRAVAUX



UN DEVOIR !



Chantier en cours

La Vire au niveau de l'ouvrage est classée en listes 1 et 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement, en Zone prioritaire Anguille et dans le SAGE Vire.

La loi obligeait le propriétaire du seuil à le rendre transparent du point de vue de la continuité écologique : l'eau, les sédiments et les poissons.

Coût des travaux : 56 700 € TTC

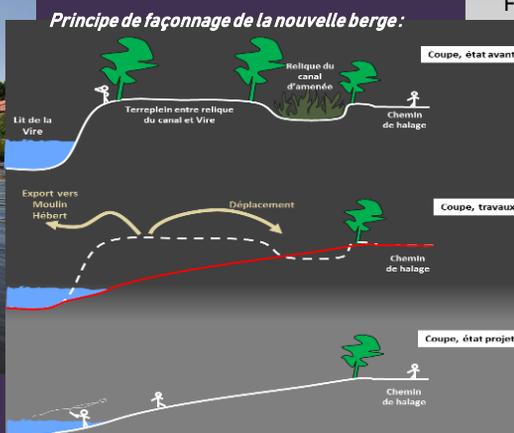
- Démolition du seuil
- Décaissement et nivellement de la berge gauche
- Export de terre vers l'écluse du Moulin Hébert

QUI A FAIT QUOI ?

Crédits images: FDAAPPMA 50



Démontage du seuil



Financement

à 100 %



L'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Maîtrise d'Ouvrage
Maîtrise d'œuvre



FDAAPPMA 50

Projet en collaboration technique avec le



Syndicat de la Vire

Projet validé d'intérêt général par la



Fédération Nationale pour la Pêche en France

Les entreprises

Terrassement, démolition
FOSSEY LE BLOND TP
50 000 St Georges Montcocq

Plantations
Paysages d'Elle
50 680 Villers Fossard

Juillet 2015